DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DU TÉMOIN - EXPERT, NATALIE COLPRON,
À HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

DEMANDE RELATIVE
À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2017-2018

ÉTUDE DE BALISAGE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
DES EMPLOYÉS D'HYDRO-QUÉBEC

1. **Référence** : Balisage relatif à la rémunération du Distributeur, p. 5
   Suivi de la décision D-2016-033. 19 mai 2016

Préambule

« Hydro-Québec s'efforce de maintenir une rémunération globale comparable à la médiane du marché... »

Demandes

1.1 Est-ce que cet énoncé s'applique également aux employés syndiqués et aux employés non syndiqués d'Hydro-Québec? Veuillez expliquer.

1.2 Est-ce que cet énoncé s'applique également séparément aux quatre grandes composantes de la rémunération globale, soit le salaire de base, la rémunération incitative, la valeur des régimes de retraite et la valeur de l'assurance collective? Veuillez confirmer sous quelle composante Hydro-Québec aurait une approche différente et expliquer l'orientation privilégiée par Hydro-Québec à cet égard (par exemple, s'efforcer d'être au 40e centile ou au 60e centile).

1.3 Hydro-Québec vise à maintenir une rémunération globale comparable à celle du marché. À quel marché se compare Hydro-Québec? Veuillez fournir la liste des organisations incluses dans le marché de référence d'Hydro-Québec.

1.4 S'agit-il du même marché pour les employés syndiqués que pour les employés non syndiqués? Dans la négative, veuillez confirmer les sociétés faisant partie dudit marché, séparément pour les syndiqués et les non -syndiqués.

1.5 Aux fins de s'efforcer de maintenir une rémunération globale comparable à la médiane du marché, veuillez expliquer comment, dans son administration courante des salaires, de la rémunération incitative, des régimes de retraite et de l'assurance collective, Hydro-Québec

gère, administre et même élabore ses pratiques de rémunération globale en visant le maintien à la médiane du soi-disant marché.

1.6 Afin de contrôler ou de s'assurer qu'effectivement, Hydro-Québec maintient au fil des ans sa rémunération globale (et ses composantes) à la médiane du marché, comment Hydro-Québec procède-t-elle à vérifier, constater, mesurer, valider que sa rémunération globale, ses salaires payés, sa rémunération incitative, ses régimes de retraite et son régime d'assurance collective se maintiennent véritablement à la médiane du marché, et ce séparément pour les employés syndiqués et non syndiqués?

1.7 À l'aide de quelle méthode/outil Hydro-Québec effectue-t-elle les validations, vérifications, mesures mentionnées à 1.6?

1.8 À quelle fréquence Hydro-Québec effectue-t-elle les validations, vérifications, mesures mentionnées à 1.6 et à quelle fréquence va-t-elle chercher la rémunération médiane du marché globalement ou séparément pour les employés syndiqués et non syndiqués?

1.9 Afin de s'assurer qu'Hydro-Québec a procédé comme il se doit à valider, vérifier et mesurer l'atteinte de son objectif d'être à la médiane du marché au cours des dix dernières années à une, deux, trois ou quatre reprises, veuillez fournir l'étude et/ou les études à l'appui y compris les résultats permettant de constater comment la rémunération globale chez Hydro-Québec se situe dans les faits à la médiane du soi-disant marché.

2. **Référence** : Balisage relatif à la rémunération du Distributeur, p. 5 et 6.

Préambule

Hydro-Québec fait état de quatre grands critères à respecter afin de pouvoir faire partie du marché de référence auquel l'on souhaite se comparer pour l'étude de balisage de la rémunération globale.

Demandes

2.1 Qui ou par qui et comment chez Hydro-Québec ces critères ont-ils été établis?

2.2 Est-ce que ces critères sont nouveaux? Sinon, depuis quand sont-ils en vigueur?

2.3 Ces critères ont-ils été utilisés précédemment par Hydro-Québec lors de quelconque étude de comparaison et si oui, quand spécifiquement?

2.4 Comment et/ou en quoi le critère de sélectionner les entreprises les plus performantes de leur secteur d'activité économique a-t-il été (i) validé et (ii) retenu?

2.5 Pour pouvoir faire partie du marché de référence, il suffit de figurer, parmi les plus importantes et les plus performantes peu importe le secteur d'activité sans qu'il y ait quelconque rapprochement avec la distribution, la production et le transport. Veuillez expliquer la rationnelle d'Hydro-Québec à cet égard.

3. **Références** : (i) Pièce B-0028, annexe C, p.7 et p. 8, tableau 2
(ii) Pièce B-0063, tableau B p. 12

Préambule

Conjointement avec Hydro-Québec, la firme Normandin Beaudry a sélectionné les emplois à baliser selon une liste de quatre critères de sélection. Le rapport de Normandin Beaudry couvre un échantillon de 53 emplois représentant 29 % des employés d'Hydro-Québec.

La firme Normandin Beaudry présente au tableau 2, la proportion des titulaires couverts par l'étude, par groupe d'employés. La Régie y a ajouté, au tableau B, la proportion des titulaires couverts par l'étude en pourcentage, par groupe d'employés.

Selon les données présentées au tableau B, la proportion des titulaires appariés varie significativement de 7,6 % pour les cadres intermédiaires à 85,1 % pour les ingénieurs.

Demande

3.1 Comment l'échantillon de 53 emplois a-t-il été sélectionné et comment est-on arrivé à déterminer le nombre de titulaires, pour chaque catégorie d'emploi. Veuillez fournir le détail de vos calculs à l'appui pour chaque groupe d'employés.

4. **Référence** : (i) Pièce B-0068, tableau E-3 p. 5

Préambule

La firme Normandin Beaudry présente au tableau E-3 le nombre d'organisations de comparaison relatif à chacun des titres des emplois à l'étude de balisage.

Demande

4.1 Veuillez fournir, pour chacun des 53 titres des emplois à l'étude et pour chacune des organisations de comparaison de façon anonyme, la tabulation des données obtenues du marché de référence et qui ont été utilisées pour déterminer le salaire de base moyen selon la méthode des coûts simulés, le point témoin et/ou les échelles salariales.

5. **Référence** : (i) Pièce B-0068, tableau E-4 p. 6

Préambule

La firme Normandin Beaudry présente au tableau E-4 l'étendue des échelles salariales du marché et d'Hydro-Québec.

Demande

5.1 Veuillez également fournir le point d'entrée et/ou le minimum de l'échelle salariale pour chaque groupe d'employés non syndiqués et syndiqués.

6. **Référence** : (i) Pièce B-0028, annexe C, p.9

Préambule

La firme Normandin Beaudry indique que sa source principale de données de marché, **rémun**, a été privilégiée pour d'étude de balisage de la rémunération globale d'Hydro-Québec et ajoute que cette base de données couvre 240 emplois repères et est constituée de 209 organisations.

Demandes

6.1 Veuillez fournir la liste des 209 organisations faisant partie de la base de données de marché, **rémun**.

6.2 Veuillez spécifier, sur les 240 emplois repères couverts, le nombre d'emplois non syndiqués versus le nombre d'emplois syndiqués.

7. **Références** : (i) Balisage relatif à la rémunération du Distributeur, p. 5 et 6.
(ii) Pièce B-0028, annexe C, p. 17 et 18

Préambule

Hydro-Québec fait état de quatre grands critères à respecter afin de pouvoir faire partie du marché de référence auquel l'on souhaite se comparer pour l'étude de balisage de la rémunération globale.

Hydro-Québec fait également état de quatre critères de sélection pour l'échantillon des emplois qui a été retenu aux fins de comparaison avec le marché en matière de rémunération globale

dont la cohérence entre le poids des titulaires syndiqués dans l'enquête de balisage et celui chez Hydro-Québec.

Normandin Beaudry fournit, dans son rapport portant sur l'étude de balisage, la liste des organisations identifiées pour constituer le marché de référence servant à l'étude de balisage.

Demandes

7.1 Le marché de référence ne semble pas répondre aux quatre grands critères établis au départ. Veuillez expliquer en quoi le marché de référence choisi correspond-il aux critères établis au départ?

7.2 Plus spécifiquement, veuillez expliquer la surpondération de sociétés du service financier bancaire, soit 7 organisations sur 41 (17 %) n'ayant pas d'employés syndiqués, à savoir :
- (i) Banque Nationale
- (ii) Caisse de dépôt et placement du Québec
- (iii) Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
- (iv) Industrielle Alliance, Assurance et services financiers
- (v) Intact Corporation Financière
- (vi) La Capitale, assureur de l'administration publique inc.
- (vii) La fédération des Caisses Desjardins du Québec

7.3 Si une cohérence est désirée entre le poids des titulaires syndiqués dans l'enquête de balisage et celui chez Hydro-Québec, pourquoi ne pas avoir inclus dans le marché de référence la Banque Laurentienne, qui compte des emplois syndiqués?

7.4 Veuillez expliquer la surpondération de sociétés du secteur des communications, soit 4 organisations sur 41 (10 %), à savoir :
- (i) CBC/Radio-Canada
- (ii) Groupe TVA inc.
- (iii) Québécor Média inc.
- (iv) Vidéotron S.E.N.C.

7.5 Veuillez expliquer la sous-pondération de sociétés du secteur de l'énergie et des ressources naturelles, incluant par exemple des sociétés de l'industrie des pâtes et papier telles que Produits forestiers Résolu, Cascades ou Tembec ou des sociétés telles que Boralex, Emra ou Fortis.

7.6 Le marché de référence inclut B.C. Hydro et Manitoba Hydro. Comment expliquez-vous l'absence des sociétés d'hydro-électricité plus près du Québec, soit en Ontario, en

Nouvelle-Écosse, au Nouveau -Brunswick ou à Terre-Neuve?

7.7 Comment expliquez-vous l'absence de Régies dans les organisations ciblées par des enquêtes fermées (par exemple, la Régie de l'énergie)?

7.8 Veuillez confirmer qu'à l'égard de la Ville de Magog et la Ville de Sherbrooke, l'enquête de balisage porte sur le volet Hydro de ces organisations et qu'en est-il pour la Ville de Montréal?

8. **Références** :
   (i) Balisage relatif à la rémunération du Distributeur, p. 6
   (ii) Pièce B-0063, tableau B p. 12
   (iii) Pièce B-0068, tableau E-3 p. 6

Préambule

Hydro-Québec fait état des quatre critères de sélection pour l'échantillon des emplois qui a été retenu aux fins de comparaison avec le marché en matière de rémunération globale dont la cohérence entre le poids des titulaires syndiqués dans l'étude de balisage et celui chez Hydro-Québec.

Chez Hydro-Québec, les ingénieurs sont syndiqués. Le tableau B montre que 85,1 % des ingénieurs chez Hydro-Québec ont été appariés dans l'étude de balisage de la rémunération globale.

Demandes

8.1 Vu le poids important du nombre d'ingénieurs syndiqués appariés dans l'étude de balisage, veuillez expliquer la sous-pondération de sociétés d'ingénierie (par exemple SNC-Lavalin).

8.2 Veuillez confirmer séparément à l'égard de l'ingénieur expert, l'ingénieur principal, l'ingénieur pleinement qualifié et l'ingénieur entrée, le nombre d'organisations faisant partie du marché de référence ayant des emplois d'ingénieurs syndiqués aux fins de l'appariement de l'étude de balisage.

8.3 Pour des entreprises ayant des postes syndiqués dans les données provenant de **rémun** ou des enquêtes fermées, est-ce que les données pour les postes appariés aux fins de l'étude de balisage proviennent des conventions collectives en vigueur à la date de l'étude. Dans l'affirmative, veuillez confirmer, pour chaque poste apparié régi par une convention collective, le salaire obtenu et le nombre d'années pour atteindre le maximum de l'échelle salariale.